

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

du 26 Novembre 1993
DECRET N°93-565 /MFPRA-DGFP-DME.D1

Portant rectificatif au décret n° 91/057/MTSS-DGFP-DGPCE du 5 Mars 1991
Portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête LANI Norbert.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
(/u le décret n° 67/304 du /MT-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 91/057/MTSS-DGFP-DGPCE du 5 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête LANI Norbert ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n° 91/057/MTSS-DGFP-DGPCE du 5 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête LANI Norbert.

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) option Sciences Naturelles obtenu à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1^o échelon stagiaire, indice 830.

- LANI Norbert, né le 6 Juin 1957 à Kébara
- LELO Nicolas, né le 3 Septembre 1961 à Pointe-Noire
- BONDO Modeste, né le 14 Juin 1958 à Pointe-Noire
- BALOSSA Bernard, né le 18 Avril 1960 à Hamon
- BATISSABIOKA-BOULOUNGUI Jérémie, né le 13 Avril 1957 à Makouti (Mindouli)
- MEZA Jean Médard, né le 31 Juillet 1963 à Brazzaville
- MOULOKI Alexandre, né le 20 Décembre 1963 à Mindouli
- MATOUMBA Clovisse, né le 29 Novembre 1962 à Pointe-Noire
- MAMPOUYA Habib Firmin, né le 28 Juillet 1958 à Moutampa
- MOUKETO Dominique Charles, né le 7 Mars 1958 à Loubetsi (Kibangou)
- NDANGUI Eric, né le 20 Mars 1960 à Bomioko (Mossaka)
- OYOUKOU Nestor, né le 18 Avril 1963 à Akama (Etoumbi)
- YINDOULA Edouard, né le 12 Octobre 1960 à Mindouli
- POUMBOU-MBOUMBA, né le 3 Mars 1960 à Moussamou-Bouilou
- TULANDA-DIALUNDA Pétronelle, née le 16 Novembre 1959 à Kinshasa (Zaire)
- ZINGA Claude, né le 21 Juillet 1960 à Pointe-Noire

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommés au 1^o échelon de leur grade indice 830 pour compter du 5 Octobre 1989
Acc = 1 an.

.../...

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera ~~enregistré~~, publié au JORC et communiqué partout où ~~besoin sera.~~/-

Brazzaville, le 26 Novembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-


- Jean Prosper K O Y O. /-

- Cl. ... /-

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
DGFP/DME..... 3
DGFP/BST..... 3
D.G.B..... 3
D.G.C.F..... 1
MENRSE..... 2
DPAA/MENRSE..... 2
DOSSIERS..... 48
INTERESSES..... 16
SGG/BC..... 2. /-

